

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	

De la commune BARBAZAN

Séance du 28 mars 2019 à 18 heures 30

Date de convocation :

21 mars 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

22 mars 2019

Objet

Avis de principe sur la
Délégation de Service
Public pour le Casino de
Barbazan

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes NOE Liliane, ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, VEYRIES Nadine, Mrs MAURETTE Bernard, SIBRA Gérard, SALES André, DELORT Thierry, VALLE Anthony.

Absent : Mr BRUNA Roger

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation de DSP du Conseil Municipal ci-avant,

Décide à l'unanimité :

- a) de donner un avis favorable à l'exploitation des jeux sur le territoire de la Commune à compter du 28 février 2020,
- b) de maintenir le service public du Casino sur le territoire de la Commune à compter du 28 février 2020,
- c) d'autoriser Madame le Maire à recourir à une Délégation de Service Public (DSP),
- d) d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte concourant à la réalisation de cette délibération.

La séance est levée à 21 heures 30.



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture De SAINT
GAUDENS le 01 avril 2019.
Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 29 mars 2019

Le Maire



REÇU
le **01 AVR. 2019**
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS